

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit permettre de conforter le site actuel, de desserrer les postes de travail existants dans le bâtiment actuel (protégé dans le PLU) ainsi qu'augmenter la capacité du centre de Recherche.

Procurer aux collaborateurs des équipements adaptés et modernes répondant aux critères H.Q.E (bâtiment H.Q.E haute performance énergétique).

Le projet a pour objectif d'illustrer et de contribuer à la diffusion de la stratégie Habitat du Groupe Saint-Gobain.

Ce projet devra être en mesure de permettre le développement de compétences déjà reconnues en matière de Building Sciences, dans le champ des sciences dures (physique , mécanique , thermique , lumière , acoustique , ...) et dans le champ des sciences sociales (urbanisme , design , sociologie , économie ...).

Le projet architectural devra être en capacité d'accueillir ces différentes activités, superposées, complémentaires souvent, et toujours convergentes pour le respect exemplaire de l'environnement et des énergies renouvelables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 30 mois dont 6 mois environ de traitement des terres de pollution concentrée par venting.

Le projet dans sa phase réalisation consiste en :

- Démolition des petits bâtiments existants ;
- Traitement par venting in situ de la zone de pollution concentrée préalable avant excavation (cf annexe volontaire Plan de Gestion);
- Traitement par désorption thermique in situ des terres sous l'emprise du futur local gardien (cf annexe volontaire Plan de Gestion);
- Mise en oeuvre d'une installation d'un système de brumisation au-dessus des fouilles si nécessaire (cf annexe volontaire Plan de Gestion);
- Excavation du terrain sur l'emprise des bâtiments (environ 2500m² sur un demi-niveau) et du bassin étanche; Il est prévu de tendre vers un équilibre déblais-remblais.
- Construction du bâtiment avec parking souterrain, en structure béton, façades majoritairement vitrées, systèmes techniques de ventilation, chauffage, rafraîchissement, plomberie, éclairage et sécurité incendie, locaux techniques).
- Construction des bâtiments complémentaires en RDC (salles de réunion, poste d'accueil, garage vélos et vestiaires) et locaux techniques, sanitaires au niveau -1;
- Réalisation des voiries et réseaux divers (dont bassin étanche et bassin de rétention);
- Recouvrement des superficies non bâties par des remblais sains en surface ou minéralisées (asphalte ou autre type de revêtement).
- Les réseaux d'eau potable seront implantés dans des remblais d'apport sain.

Au vu des différentes problématiques identifiées sur le site, les travaux de terrassement seront suivis par un bureau d'étude spécialisé et certifié en sites et sols pollués (cf annexe volontaire).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouvel ensemble sera accessible aux automobilistes par le quai Lucien Lefranc (rd 24) par le biais d'une entrée/sortie déjà existante, d'une nouvelle entrée et d'une nouvelle sortie, et par la rue Waldeck Rochet par le biais d'une nouvelle entrée/sortie. Le nouveau parking souterrain sera accessible depuis le quai Lucien Lefranc. Un accès piétons existe rue Waldeck Rochet.

Une rue couverte, borde le jardin et permet de mettre en relation de manière simple et évolutive les secteurs. Cette rue « à étages », est un élément structurant et fédérateur du projet qui va favoriser la mise en relation de tous les services. Différentes activités et espaces d'échanges pourront également y être installés.

Cette rue, en façade sud, officiera également comme élément thermique régulateur, filtre actif, pour les services qui viennent se connecter aux différents niveaux.

De cette rue (axe Est - Ouest), usagers et visiteurs pourront rejoindre les différents secteurs de l'établissement. Il est cherché à favoriser dès l'accueil, des conditions de vie et de travail, particulièrement agréables, en préservant la fluidité des lieux, la gestion de la lumière naturelle, la mise en relation des personnes, et en privilégiant une organisation cognitive des espaces et des parcours.

Actuellement sur le site, il y a 600 collaborateurs. Dans l'immédiat, il sera créé 330 postes de travail dont 200 destinés aux collaborateurs déjà présents sur le site. Le nouveau bâtiment permettra d'accueillir 130 nouveaux collaborateurs.

Ce nouveau pôle de bureaux sera constitué de plateaux capables d'accueillir des activités plurielles. Il a été conçu un bâtiment sobre, et souple dans sa capacité d'usage. Il a été ainsi choisi de concevoir un bâtiment avec une structure simple, associant efficacité technique, et rigueur économique. Une structure en béton armé développée sur une trame constructive de 8,10 m, permettra de superposer sans contradiction les différentes activités pour l'ensemble de l'édifice (parkings, restauration, bureaux cloisonnés et / ou paysagés...).

Il s'agit d'un bâtiment épais, compact, ou le facteur lumière du jour, devra être un vecteur de confort dans la vie de l'édifice. Des patios vitrés permettront ainsi de diffuser la lumière naturelle pour toutes les zones d'activités. Ces vides creusés dans les plateaux offriront ainsi une mise en relation entre niveaux sans trop compartimenter ou cloisonner ces activités.

Ce seront au total 353 places de stationnement qui seront disponibles sur le site au lieu des 233 actuelles dont 3 places seront destinées aux personnes à mobilité réduite, 3 places seront dédiées aux véhicules électriques et il y aura un parc à vélo.

Le site est desservi en transport en commun : lignes de bus n°173, 512, 139 et 239. La station de métro "Aubervilliers Front Populaire" (ligne 12) se situe à moins d'1 km. La nouvelle restauration d'entreprise proposera 5 repas par semaine à environ 800 collaborateurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire;

A noter, que le projet n'a pas d'installation soumise à la législation des ICPE et que la définition du projet vis à vis de la loi sur l'eau est en cours d'étude.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain	58 430 m ²
Surface de plancher	10 587 m ²
Hauteur du bâtiment principal	61,26 NGF
Niveau rdc bâtiment principal	41,10 NGF
Niveau parking souterrain	38,00 NGF
Surface parking	3 568 m ²
Surface espaces vert	3 859 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

39, quai Lucien Lefranc
93 300 AUBERVILLIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 54 ' 46 " N

Lat. 02 ° 22 ' 21 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Des projets complémentaires sont envisagés sur la partie ouest du site. Mais pas avant 10 ou 20 ans.

Rien n'est encore défini à ce jour.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe au sein du site de Saint Gobain Recherche actuellement en activité. La zone du projet est occupée par : un local gardien à l'entrée du site, un magasin de livraison, un bâtiment de stockage de produits inflammables, deux locaux vélos et motos, un poste transformateur, une zone logistique, des espaces vert avec la présence de piézomètres, des voiries et parkings. Le site est inscrit en zone UEa6 du PLU d'Aubervilliers. Le secteur UEa "a vocation à accueillir des activités industrielles et artisanales et dans lequel les bureaux et les entrepôts sont systématiquement liés à une activité industrielle ou artisanale".

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Le SDRIF de la région Île-de-France approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.
- SCOT Plaine Commune approuvé le 23 octobre 2007 a été modifié par délibération du conseil du 15 décembre 2009 et mis en compatibilité le 17 décembre 2013 (par déclaration de projet) par délibération du conseil du 17 décembre 2013. Le SCOT est actuellement en procédure de révision.
- PLU Aubervilliers, approuvé le 21 octobre 2010 et dernière modification approuvée en date du 28 mai 2015 (zone UEa6). Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Plaine Commune" dont la commune d'Aubervilliers fait partie a adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) lors du Conseil communautaire du 20 mai 2014. La partie Est du site se situe en "zone calme".

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter, qu'une faible partie du site le long de la RD 24 est située d'après la cartographie "Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France" dans une zone d'alerte de classe 3 "Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser". Une partie du site est susceptible de contenir une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRn Mouvements de terrains dus au retrait et gonflement des argiles, prescrit le 23 juillet 2001. Le site se trouve en "aléa moyen" sur la carte "aléa retrait-gonflement des argiles". A noter, qu'il est également concerné par le - R111-3 Mouvements de terrains liés à la dissolution du gypse, approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 1986 et modifié le 18 avril 1995. Le périmètre de risques définit des zones où la présence de gypse dans le sous-sol est avérée. Toutefois, une étude de sol a été réalisée. Il ressort que les couches traversées sont saines et résistantes et ne comportent aucun indice laissant craindre la présence d'anomalies locales (vides de dissolutions ou zones décomprimées) au niveau des couches antéludiennes. Par conséquent, aucun traitement de ces couches antéludiennes ne sera nécessaire.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain racheté en 1992 par SAINT-GOBAIN à la société Rhône Poulenc (devenue Rhodia Chimie en 1998). Pollution du sol et de la nappe par des composés organohalogénés. Un traitement in situ des terres a été effectué, ainsi que la mise en place de mesures pour protéger les nappes inférieures. Un arrêté préfectoral en date du 27/05/1999 a établi des contraintes concernant la réutilisation du site et imposé la surveillance des nappes superficielles et profondes et le confinement pour protéger la nappe profonde (source fiche Basol). Dans le cadre du projet, Saint Gobain Recherche a fait réaliser des investigations complémentaires afin de compléter la connaissance du site et d'étudier la compatibilité de l'aménagement envisagé avec la pollution observée au droit de cette zone. Cf annexe volontaire
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans la ZRE de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aubervilliers n'est pas concernée par des captages AEP ni par des périmètres de protection.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe au Nord -Est du site à environ 2,5 km du site. Il s'agit des sites de Seine Saint Denis.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les différents niveaux de terrassement seront situés hors zone aquifère. Dans le cas du sous-sol à usage de parking considéré comme inondable (non étanche), il est envisagé pour la protection des parties enterrées en phase définitive: la mise en place d'un drainage vertical partiel (50%) de type Enkadrain ou matériaux drainants derrière les parois, la mise en place de barbacanes au sein des voiles périmétriques associées à des cunettes en pied de voile, afin d'évacuer les eaux de ruissellement et d'infiltration dans les sols.</p> <p>A noter que, la cote des plus hautes eaux est donnée à 34 NGF, par conséquent le parking (plancher bas à 38 NGF) ne sera pas inondable. Seules les eaux pluviales pourront donner lieu à quelques infiltrations/suintements sur les parois latérales du parking et des locaux du sous-sol.</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Matériaux de déconstruction des petits bâtiments existant.</p> <p>Il est prévu de tendre vers un équilibre déblais-remblais.</p> <p>Après dépollution, les terres excavées des zones de pollution concentrées pourront être réutilisées sur site au niveau du bâtiment principal, du futur sous-sol et des espaces extérieurs, sous réserve de la vérification des teneurs résiduelles et d'un recouvrement.</p> <p>(cf annexe volontaire Plan de Gestion)</p>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Apport au site de matériaux de construction. Le projet utilise de façon indirecte les ressources naturelles du sol ou du sous-sol par les matériaux de construction nécessaires, constitués d'éléments extraits(gypse,ciment, argile, sable,gravillons...).</p> <p>Il y aura des apports de terre saine pour les espaces vert (30 cm en partie courante et plus au niveau des fosses d'arbres) et pour l'implantation du réseau d'eau potable.</p>
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le cabinet Ecosphère a été consulté et il ressort de son analyse que les parties d'espaces verts concernés par le projet sont essentiellement des friches herbacées dont l'intérêt écologique est négligeable.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation du trafic lié au projet a potentiellement un impact sur les nuisances sonores.</p> <p>Le traitement et le recouvrement en partie des terres polluées aura un impact positif sur l'état du site.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur un espace vert semi-naturel.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et ses abords ne présentent pas d'installation SEVESO . En revanche, le site Saint Gobain Recherche a actuellement des ICPE soumises à déclaration (cf annexe volontaire). Les produits chimiques dangereux sont en très petites quantité et sont manipulés dans des labos avec des protections spécifiques. Le projet concerne la réalisation de bureaux et d'une restauration collective. Ses installations ne sont pas soumises à la législation des ICPE. Le site est localisé à proximité du Canal Saint Denis et de la RD 24, considérés dans le DDRM 93 comme : axe de transport de matières dangereuses. De l'autre coté du canal se trouve une canalisation de transport d'hydrocarbures liquides.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque mouvements de terrains liés à la dissolution du gypse. Le site se trouve en zone d'aléa "moyen" concernant les mouvements de terrains dus au retrait et gonflement des argiles (PPRn) Le site est concerné par le risque de "remontée de nappe". Il se situe en zone de "sensibilité très élevée, nappe affleurante (sédiments)"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet d'aménagement un « plan de gestion » intégrant un diagnostic complémentaire et une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) a été réalisé par ICF Environnement (cf annexe volontaire). L'EQRS indique que, sur la base des résultats obtenus en 2016 dans les gaz du sol, - les niveaux de risque sont supérieurs aux seuils recommandés pour les employés du futur poste de garde; -les niveaux de risque sont inférieurs aux seuils recommandés pour le reste du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Gobain Recherche s'engage donc à mettre en place la solution 3 et la solution B du plan de gestions réalisé par ICF Environnement et à suivre ses recommandations. Entre autres, les travaux de terrassement seront suivi par un bureau d'étude spécialisé et certifié en sites et sols pollués. Dans le cadre des démolitions des diagnostics amiante et plomb ont été réalisés. Des éléments contenant du plomb on été décelés mais pas d'amiante.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En période de chantier, les nuisances sonores seront limitées par la mise en place d'un chantier à "faible impact environnemental". - En période d'exploitation, le trafic des véhicules des collaborateurs et des livraisons ainsi que les installations techniques peuvent être sources de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les centrales de traitement d'air seront dimensionnées afin d'éviter les émergences sonores. Des pièges à sons seront mis en place si nécessaire. Un acousticien est missionné sur le projet. Concernant le classement sonore des infrastructures(arrêté préfectoral du 13 mars 2000)la RD 24 est classée en "catégorie 3" (100 m). La majorité du site est localisé en zone "hors secteur de nuisance acoustique"
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de la restauration collective pourrait être sources de nuisances olfactives en raison de son activité.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, les extraction de la cuisine seront traitées en conséquences. Le projet intègre un local déchet de la cuisine qui est climatisé à 12°C et ventilé mécaniquement (extracteur en toiture terrasse). Dans le cadre du chantier toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La mise en lumière nocturne sera réalisée de manière à éviter la pollution lumineuse.</p> <p>Un système de pilotage contrôlera l'allumage et l'extinction de l'éclairage extérieur. Seul subsistera l'éclairage de sécurité.</p> <p>Le projet d'éclairage est basé sur un matériel esthétique et fonctionnel, avec des luminaires à éclairage indirect pour un confort de luminosité, et pour une bonne canalisation des flux lumineux vers le sol (limitation de la pollution et des pertes lumineuses vers le ciel).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agit d'un projet de bureaux et de restauration collective. Les rejets polluants dans l'air sont liés au trafic des véhicules générant des gaz de combustion et aux installations de combustion. La majorité des personnes est déjà présente sur le site (environ 130 personnes supplémentaires sur le site).</p> <p>Le trafic automobile supplémentaire a été estimé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -125 VL de plus par jour (inclus les visiteurs pour les arrivants) ; -8 PL de plus par jour ; -10 motos de plus par jour. <p>Une chaufferie gaz est prévue pour assurer le chauffage des espaces.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont ceux des eaux de pluie. Un bassin étanche sera créé pour stockage des eaux pluviales en partie nord du site, d'un volume minimum de 405m³, avec régulation de débit à 19l/s.</p> <p>Les eaux pluviales seront envoyées au réseau public. Une autorisation sera demandée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront produits.</p> <p>En période temporaire de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets liés au chantier de construction et de déconstruction (dont plomb). <p>En phase de fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets banals liés à l'activité de bureaux ; - déchets liés à l'activité de restauration (cartons de livraisons, films plastiques, palettes de bois cassées, déchets alimentaires...)
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet se situe en dehors des périmètres de protection des Monuments Historiques, des sites paysagers et des sensibilités archéologiques.</p> <p>Pour info, le bâtiment actuel est identifié dans le PLU d'Aubervilliers comme élément de patrimoine, repérés et protégés au titre de l'article L.123-1,7° du code de l'urbanisme.</p> <p>Celui-ci se situe en dehors du périmètre d'intervention du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité du projet, il a été recensé plusieurs projets connus dont certains sont en cours de réalisation :

- Campus Condorcet à Aubervilliers ;
- Nouveau Poste EDF à Aubervilliers ;
- Extension ZAC Montjoie sur le commune de Saint-Denis ;
- ZAC Nozal Font Populaire sur les communes d'Aubervilliers et Saint-Denis;
- Prolongement T8 sud.

Les incidences identifiées aux 6.1 qui pourraient être cumulées avec ces projets identifiés au-dessus sont celles liées aux :

- rejets atmosphériques (trafic);
- bruit (trafic);
- dépollution éventuelle des sols .

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. Ce projet de bureaux et de restauration collective constitue un programme tertiaire classique :

Il permet :

- la valorisation et l'amélioration du site dans son ensemble (projet paysager);
- l'excavation et le traitement d'une partie des terres polluées (amélioration globale des conditions environnementales);
- des meilleures conditions de travail pour les employés du site ; déplacement d'environ 330 employés vers un bâtiment HQE à haute performance énergétique de confort.

Son impact sera limité sur l'environnement par la mise en place et le suivi d'une démarche HQE, qui prévoit par exemple : la mise en place d'un chantier propre, une optimisation de la gestion des énergies et des déchets, et par la mise en œuvre de mesures en faveur de l'éco-mobilité (stationnements réservés aux vélos et aux véhicules électriques).

Concernant la pollution du sols, un plan de gestion et une EQRS ont été réalisés par le bureau d'étude ICF.

Cette étude a permis

- d'étudier la compatibilité sanitaire du site avec son usage futur ;
- d'évaluer les surcoûts liés à l'excavation des terres pour la réalisation du projet d'aménagement;
- de définir les mesures de gestion à mettre en place sur le site en fonction des enjeux (sanitaire, environnemental, financier).

Saint Gobain Recherche **s'engage à réaliser la solution 3 et la solution B du plan de gestions** réalisé par ICF Environnement et à suivre ses recommandations.

Il sera notamment réalisé :

- un venting in situ avant travaux afin de traiter les zones de pollution concentrée et limiter ainsi le risque d'exposition aux substances volatils des travailleurs ;
- une désorption thermique au droit du futur local gardien afin de traiter les terres et respecter les recommandations de l'EQRS ;

Par ailleurs, un comptage de la circulation est en cours par le bureau d'étude CDVIA et Saint Gobain Recherche est en relation avec Plaine Commune ainsi que le département afin d'évoquer les accès au site et minimiser l'impact du projet sur les voiries alentours.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- Présentation du projet se rattachant à la partie 4 " Caractéristiques générales du projet " .</p> <p>- Risques et nuisances se rattachant à la partie 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée".</p> <p>- Copie de l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 1999 se rattachant à la partie 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée"</p> <p>- Plan de Gestion et E.Q.R.S intégrant le rapport de diagnostic pollution, se rattachant aux parties 5.2 "Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée" et 6.1 "Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?"</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AUBERVILLIERS

le, 7 juillet 2016

Signature



SAINT-COBAIN RECHERCHE
 S.A.S. au Capital de 21.121.875 €
 39 quai Lucien Lefranc - B.P. 135
 93303 AUBERVILLIERS Cedex
 Standard : 01.48.39.58.00

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

Projet Aubervilliers 2019/Saint Gobain Recherche

93300 AUBERVILLIERS

Annexe obligatoire 2

PLAN DE SITUATION

Saint Gobain Recherche

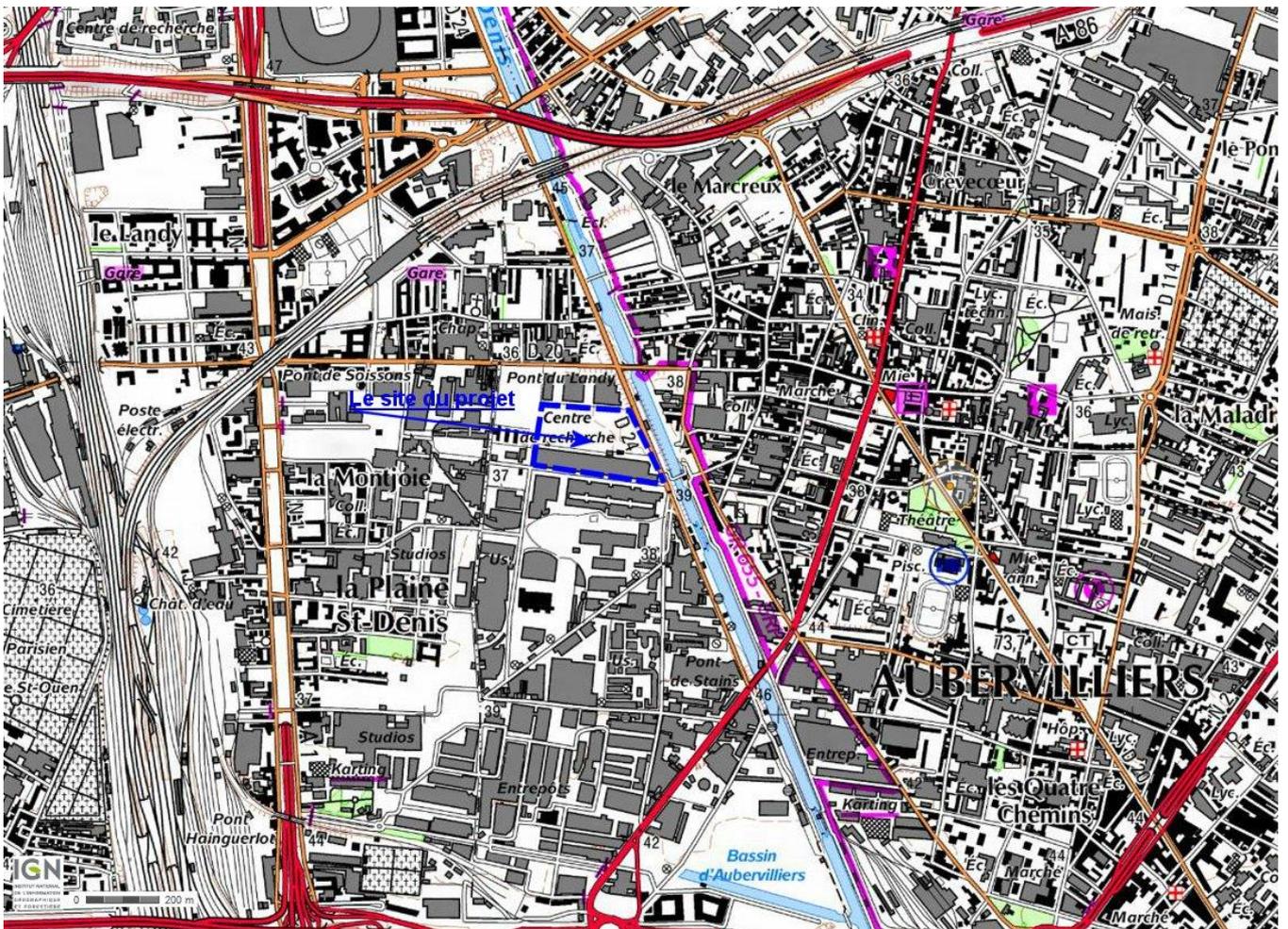
Juillet 2016

Demande d'examen au cas par cas
Projet Aubervilliers 2019/Saint Gobain Recherche

Aubervilliers

Plan de situation

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000



Fond de plan : Géoportail

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

**Projet Aubervilliers 2019/Saint Gobain
Recherche**

93300 AUBERVILLIERS

Annexe obligatoire 3

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Saint Gobain Recherche

Juillet 2016

Photo aérienne du site



Prise de vue photo aérienne géoportail : 2014

Photos de la zone d'implantation

Vues environnement proche

Quai Lucien Lefranc

1-



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

2- Entrée principale



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

3- Entrée non utilisée



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

Rue Waldeck Rochet

4 -



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

5 -



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

6 -



Google map – street view - Date de l'image Juillet 2015

7- Canal Saint Denis



Date prise de vue : 2016

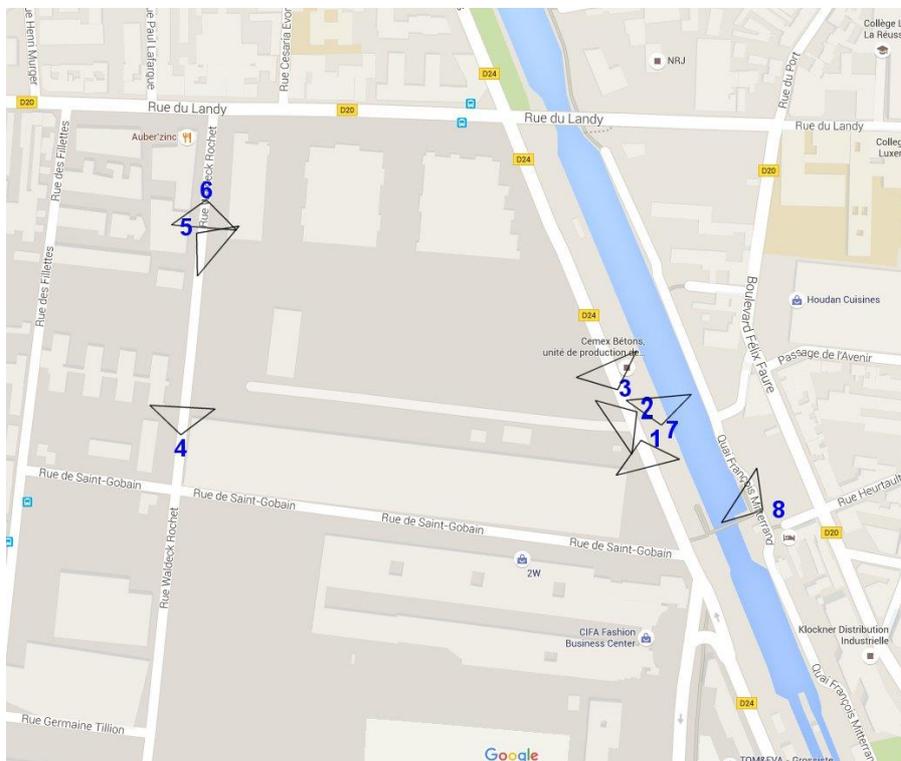
Vue éloignée

8 - Quai F Mitterrand



Google map – street view - Date de l'image juin 2014

Localisation des photos



Groupe ISIS
Fond de plan : google map

Photos sur le site

1 -



Prise de vue : 2016

2 -



Prise de vue : 2016

3 -



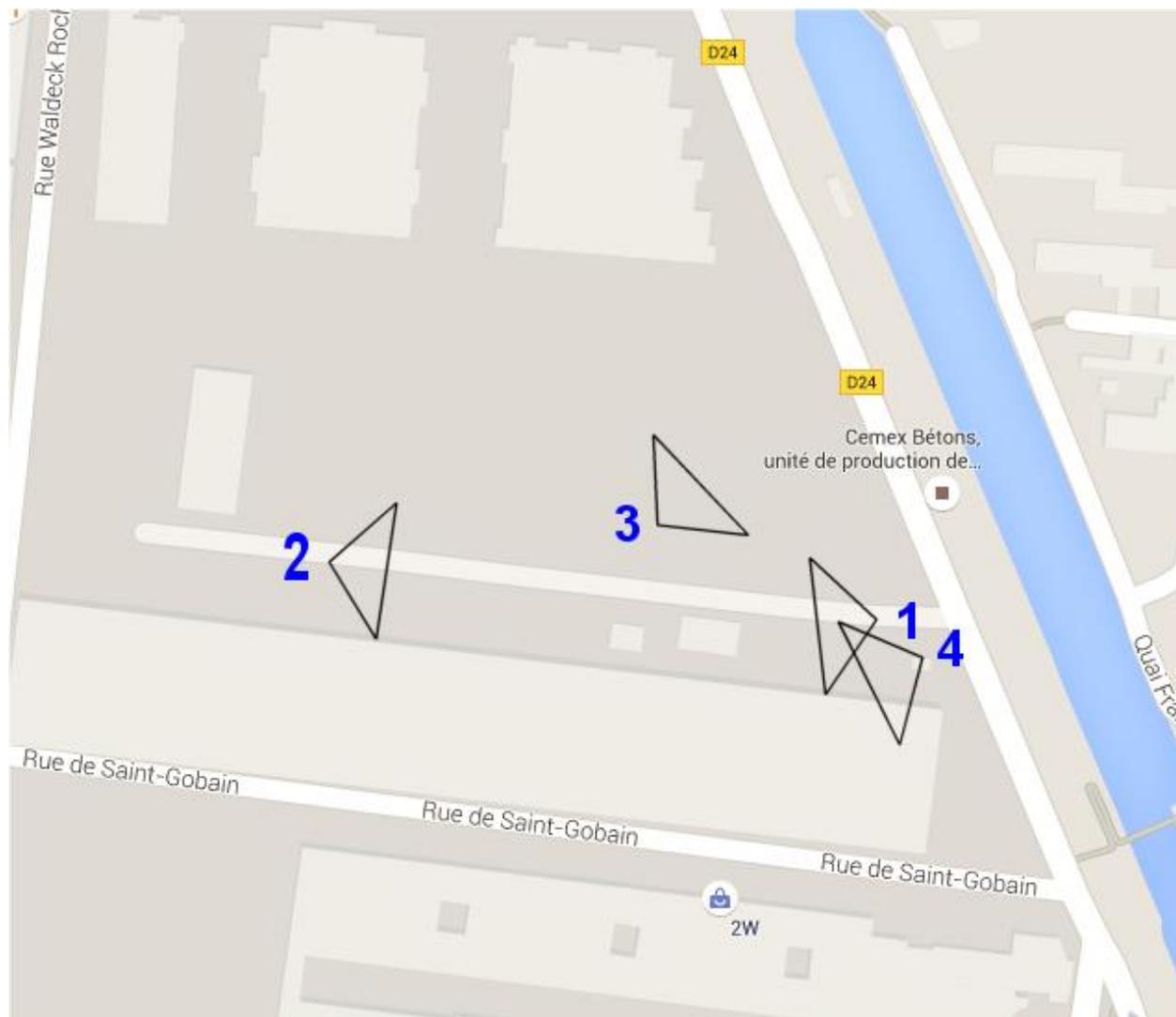
Prise de vue : 2016

4 -



Prise de vue : 2016

Localisation des photos



Groupe ISIS
Fond de plan : google map

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

**Projet Aubervilliers 2019/Saint Gobain
Recherche**

93300 AUBERVILLIERS

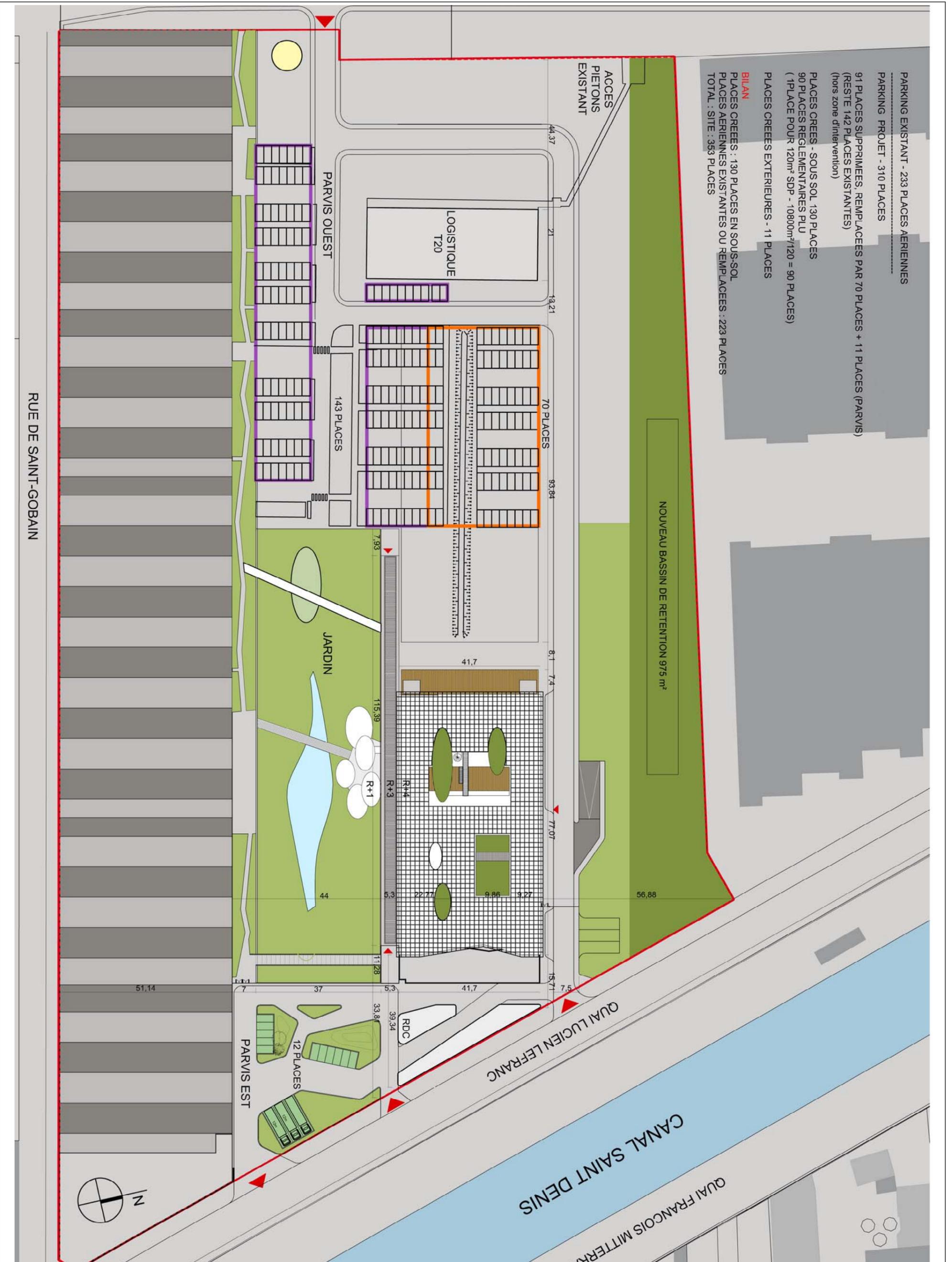
Annexe obligatoire 4

PLAN DU PROJET

Saint Gobain Recherche

PARKING EXISTANT - 233 PLACES AERIENNES
 PARKING PROJET - 310 PLACES
 91 PLACES SUPPRIMEES, REMPLACEES PAR 70 PLACES + 11 PLACES (PARVIS)
 (RESTE 142 PLACES EXISTANTES)
 (hors zone d'intervention)
 PLACES CREEES - SOUS SOL 130 PLACES
 90 PLACES REGLEMENTAIRES PLU
 (1 PLACE POUR 120m² SDP - 10800m²/120 = 90 PLACES)
 PLACES CREEES EXTERIEURES - 11 PLACES

BILAN
 PLACES CREEES : 130 PLACES EN SOUS-SOL
 PLACES AERIENNES EXISTANTES OU REMPLACEES : 223 PLACES
 TOTAL : SITE : 353 PLACES



SAINT GOBAIN RECHERCHE / MAÎTRE D'OUVRAGE 39 QUAI LUCIEN LEFRANC - 93300 AUBERVILLIERS - FRANCE		PLAN DE MASSE	
39 QUAI LUCIEN LEFRANC - 93300 AUBERVILLIERS - FRANCE	JUIN 2016	FREDERIC BOREL ARCHITECTE 27 rue Jean Dolent 75014 Paris - Tél: 01 43 54 67 88 SIBAT BET 17 rue froment 75011 Paris	Ech: 1/1000 e

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la
réalisation d'une étude d'impact**

Projet Aubervilliers 2019/Saint Gobain Recherche

93300 AUBERVILLIERS

Annexe obligatoire 5

PLAN DES ABORDS DU PROJET

Saint Gobain Recherche

juillet 2016

Plan des abords du projet



Prise de vue photo aérienne géoportail : 2014